

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 14 avril 2022
à Thionville
C2022-047**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, Mme Véronique SCHMIT, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Mme Christine POTIER,

Asseseurs,

Mme Danielle BERTRAND, M. Lucas GRANDJEAN, M. Guy HARAU, M. Pierre HENRIOT, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, M. Christian MERTZ, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Carol THIL, Mme Brigitte VAISSE,

Conseillers Communautaires,

Mme Priscilla DORVEAUX (*pour M. Patrick BECKER, excusé*),

Conseillère Communautaire suppléante,

Ont donné procuration :

Mme Clémence POUGET à M. Pierre GRUNEWALD
M. René ANDRE à M. Marc FERRERO
M. Jean-Charles LOUIS à Mme Patricia RENAUX
M. Laurent SCHULTZ à Pierre GRUNEWALD
Mme Stéphanie KIS à M. Pierre CUNY
M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER à Mme Danielle BERTRAND
Mme Carole PRIESTER à M. Christian MERTZ
M. Pierre ALIX à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Sylvie BECQUER à M. Denis SCHITZ
Mme Muriel BOUCHERON-ICARD à Mme Véronique SCHMIT
Mme Christelle FRISCH à M. Guy MELEO

M. Jean-Luc GAILLOT à Mme Marie-Laurence HERFELD
Mme Patricia GEORGES à M. Bernard VEINNANT
Mme Martine GERGAUD à M. Marc LUCCHINI
M. Thierry GHEZZI à Mme Carol THIL
Mme Aurore PEXOTO à M. Guy MELEO
Mme Lauren POULAIN à M. Christian MERTZ
Mme Brigitte SCHNEIDER à Mme Véronique SCHMIT
M. Laurent TSCHIRSCH à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Christiane ZANONI à M. Pierre CUNY
M. Damien ZIEGLER à Mme Christine POTIER
M. Roger SCHREIBER à Mme Patricia RENAUX

Absents/Excusés : M. Lionel BIEDER, Mme Anita FATIS, Mme Sandrine JEAN, M. Laurent KROB, M. Philippe NOLLER, Mme Karine SCHMITT.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services
M. Thierry CARRE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services
M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 14 avril 2022, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°5 de l'ordre du jour : Budget primitif 2022 - f. Budget annexe GEMAPI

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : La compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée par la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les dépenses du budget 2022 sont constituées de provisions budgétaires pour l'entretien des cours d'eau et pour l'adhésion aux syndicats de rivières, notamment le Syndicat Moselle Aval.

Il est par ailleurs proposé de reconduire le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 400 000 € pour 2022, afin de permettre de financer le programme de travaux 2022 approuvé par le Conseil Communautaire du 24 février 2022, pour un montant de 2 697 668€. Ces investissements nécessiteront le recours à un emprunt à hauteur de 1 860 000€

Le budget annexe GEMAPI pour 2021 s'équilibre à hauteur de 3 947 518,20 € :

- 1 121 418,15 € en section de fonctionnement ;
- 2 826 100,05 € en section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- contributions obligatoires :	148 000,00 €
- charges à caractère général :	126 414,00 €
- autres dépenses :	10 000,00 €
- amortissement :	5 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	832 004,15 €

Les principales recettes de fonctionnement prévues sont :

- taxe GEMAPI :	400 000,00 €
- versement du Budget Principal (transfert de charges) :	44 268,00 €
- excédent reporté :	677 150,15 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues, reports inclus, sont :

- études :	269 720,92 €
- travaux :	2 200 256,15 €
- achat terrains	338 048,00€
- matériels et autres dépenses :	6 000,00 €
- subvention d'investissement :	12 074,98 €

Les principales recettes d'investissement prévues sont :

- emprunt	1 860 000,00 €
- subventions	11 980,00 €
- affectation du résultat :	77 593,20 €
- amortissement :	5 000,00 €
- excédent d'investissement reporté	39 522,70 €
- virement de la section de fonctionnement :	832 004,15 €

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget annexe GEMAPI 2022 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXER le produit attendu de la taxe pour 2022 à 400 000 € (inchangé depuis 2018).

Le Bureau Communautaire et la Commission Finances ayant émis un avis favorable,

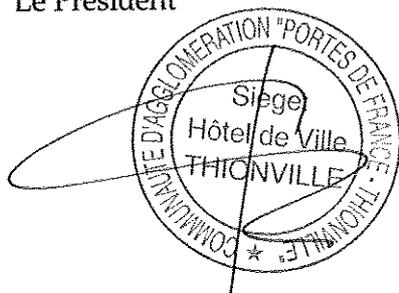
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 49 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget annexe GEMAPI 2022 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXE le produit attendu de la taxe pour 2022 à 400 000 € (inchangé depuis 2018).

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 14 avril 2022,
Le Président



Fait et délibéré
Suivent les signatures :